



WORLD TRADE CENTRE®
WINNIPEG

Serving all of Manitoba
Au service de tous les Manitobains

SUBVENTIONS SALARIALES

GUIDE

MISE À JOUR: Juillet 2021

Découvrez les programmes financiers gouvernementaux et non gouvernementaux offerts pour l'embauche d'employés. Ces programmes ciblent principalement les employeurs qui songent à embaucher du personnel.

PROGRAMMES

Programmes de logement et de services visant les Autochtones

Ce programme alloue des subventions salariales aux employeurs qui offrent de l'expérience dans l'industrie du logement et de la formation en cours d'emploi aux jeunes Inuits et des Premières Nations âgés de 15 à 30 ans qui ne fréquentent plus l'école et qui sont sans emploi.

Contact : [La Société canadienne d'hypothèques et de logement \(SCHL\)](#)
Sans frais : 204.318.1769 ou 204.318.1761
Courriel : centrecontact@schl.ca

Crédit d'impôt pour la création d'emplois d'apprentis

Le Crédit d'impôt pour la création d'emplois d'apprentis (CICEA) est un crédit d'impôt non remboursable équivalent à 10 % du salaire et du traitement admissibles payables aux apprentis admissibles pour un emploi occupé après le 1er mai 2006. Le crédit maximal est de 2 000 \$ par année pour chaque apprenti admissible.

Contact : [Agence du revenu du Canada \(ARC\)-CICEA](#)
Téléphone : 1.800.959.8281

Objectif carrière

En partenariat avec les employeurs et enseignants du Manitoba, Objectif carrière crée des expériences de travail liées à la carrière pour les élèves du secondaire et les étudiants de niveau postsecondaire. Objectif carrière accorde aux employeurs participants des subventions salariales à l'appui des postes d'étudiants créés.

Contact : [Enfants et des Perspectives pour la jeunesse](#)
Téléphone : 204.945.3744
Sans frais : 1.866.626.4862

Crédits d'impôt pour l'apprentissage et l'enseignement coopératifs

L'ensemble des Crédits d'impôt pour l'apprentissage et l'enseignement coopératifs (CIAEC) offre aux employeurs qualifiés un pourcentage du traitement et des salaires versés à certains types d'employés en formation et récemment diplômés travaillant au Manitoba, déduction faite de tout autre financement gouvernemental pour cette rémunération.

Contact : [Bureau d'aide fiscale du Manitoba](#)
386 Broadway, bureau 809
Téléphone : 204 945-2115
Sans frais : 1-800-782-0771 (au Manitoba)
Courriel : tao@gov.mb.ca

Subventions salariales et stages en environnement

Ce programme relie des diplômés aux employeurs canadiens du secteur de l'environnement. Les employeurs admissibles peuvent recevoir jusqu'à 12 000 \$ en subvention pour l'embauche de nouveaux diplômés.

Contact : [Environment Careers Organizations \(ECO\) Canada](#)
Téléphone : 403.233.0748
Sans frais : 1.800.890.1924
Courriel : info@eco.ca

Programme Expérience emploi été pour les étudiants Inuits et des Premières nations

Le Programme Expérience emploi été pour les étudiants Inuits et des Premières nations permet aux jeunes d'acquérir des compétences en subventionnant les salaires de leurs emplois d'été. Ces stages d'été permettent aussi aux jeunes de découvrir des options de carrières et de gagner un revenu susceptible de contribuer à leur éducation collégiale ou universitaire.

Contact : [Affaires autochtones et Développement du Nord du Canada \(AADNC\)](#)
Téléphone : 1.800.567.9604
Courriel : aadnc.education-education.aandc@canada.ca

Crédit pour l'embauche visant les petites entreprises

Le Crédit pour l'embauche visant les petites entreprises (CEPE) apporte un allègement aux petites entreprises en ce qui a trait à la partie des cotisations patronales à l'assurance-emploi (AE) versées. Il permet d'accorder un crédit pouvant aller jusqu'à 1 000 \$ selon l'augmentation des cotisations à l'AE d'un employeur par rapport à celles des années précédentes. Le CEPE convient aux employeurs et aux entreprises qui paient la part de l'employeur des cotisations à l'AE à un compte de programme de retenues sur la paie (RP). Il permet d'accorder un crédit pouvant aller jusqu'à 1 000 \$ inscrit au compte de programme de retenues sur la paie, compte tenu de l'augmentation des cotisations à l'AE d'un employeur payées au cours d'une année par rapport à celles payées l'année précédente.

Contact : [Agence du revenu du Canada-CEPE](#)
Téléphone : 1.800.267.6999

Programme de bourses d'études supérieures à incidence industrielle

Ce programme aide les entreprises à collaborer avec des étudiants hautement qualifiés en sciences et en ingénierie aux niveaux de la maîtrise et du doctorat. Les étudiants se livrent à des recherches pertinentes dans les installations de l'entreprise.

Contact : [Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada \(CRSNG\)](#)
Téléphone : 1.855.275.2861
Courriel : bourses@nserc-crsng.gc.ca

Bourses de recherche de 1er cycle en milieu industriel

Les Bourses de recherche de 1er cycle en milieu industriel (le BRPCI) permettent aux organisations d'embaucher un chercheur de 1er cycle pendant 12 à 16 semaines afin d'entreprendre un projet d'importance pour le compte de l'entreprise.

Contact : [Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada \(CRSNG\)](#)
Téléphone : 1.877.767.1767
Courriel : nserc-prairies@nserc-crsng.gc.ca

Programme de stage dans des petites et moyennes entreprises innovatrices – Programme emploi jeunesse

Ce programme fournit aux petites et moyennes entreprises (PME) une contribution financière visant à acquitter une portion des coûts des salaires d'un diplômé postsecondaire qui travaillera sur des projets techniques et technologiques au sein de la PME.

Contact : [Conseil national de recherches Canada](#)
Sans frais : 1.877.994.4727
Courriel : publicinquiries.irap-pari@nrc-cnrc.gc.ca

Programme de stages en sciences et technologie

Tout organisme gouvernemental non-fédéral (entreprise privée, université ou collège, organisme sans but lucratif, gouvernement provincial ou administration municipale) qui embauche un stagiaire admissible pour travailler sur un projet de recherche-développement s'inscrivant dans le mandat de Ressources naturelles Canada (RNCa) peut devenir un partenaire de RNCa. Les partenaires peuvent recevoir une contribution financière pour une partie du salaire du stagiaire. Le stagiaire est un employé du partenaire.

Contact : [Ressources naturelles Canada – RNCa](#)
Téléphone : 1.877.996.6199
Courriel : nrcan.stip-psst.rncan@canada.ca

Programme Travail partagé

Travail partagé est un programme d'adaptation destiné à aider les employeurs et les employés à éviter les mises à pied à la suite d'une diminution temporaire du niveau d'activité normale de l'entreprise qui est indépendante de la volonté de l'employeur. Cette mesure permet de fournir un soutien du revenu aux employés admissibles aux prestations d'assurance-emploi qui réduisent temporairement leur semaine de travail pendant la période de redressement de l'entreprise.

Contact : [Service Canada](#)
Sans frais : 1.800.367.5693

Jeunesse Canada au travail

Ce programme offre aux employeurs de l'aide financière en vue de fournir des emplois d'été et/ou des stages aux étudiants et diplômés canadiens. Jeunesse Canada au travail subventionne également des programmes d'emplois d'été ou des stages pour des diplômés de collège ou d'université sans emploi ou sous-employés.

Contact : [Patrimoine canadien](#)
Sans frais : 1.800.935.5555

Crédits d'impôt pour l'expérience de travail rémunéré

La famille de crédits d'impôt pour l'expérience de travail rémunéré offre aux employeurs admissibles un pourcentage des salaires et des traitements versés à certains types d'employés stagiaires et de nouveaux diplômés travaillant au Manitoba. Ce pourcentage est calculé après déduction de toute autre aide gouvernementale reçue pour la rémunération.

Contact : [Bureau d'aide fiscale du Manitoba](#)
Téléphone: 204.948.2115
Sans frais: 1.800.782.0771
Courriel: tao@gov.mb.ca

**Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter le World Trade Centre Winnipeg :
204.253.4888 | 1.800.665.2019 | info@wtcwinnipeg.com | wtcwinnipeg.com/fr**

Avis au lecteur :

La personne, l'entreprise, la société en nom collectif ou la corporation (ci-après « le client ») reconnaît et comprend que le World Trade Centre Winnipeg ne fait aucune garantie, ni aucune déclaration quant à l'exactitude, la convenance ou l'applicabilité de l'information fournie dans le présent document et ne peut être tenu responsable de l'utilisation de cette information par le client et par toute tierce partie, et que le client est le seul responsable de l'interprétation, de l'utilisation et de l'application de cette information. Le présent guide vise uniquement à fournir de l'information de base. (Remarque : Les renseignements tels que les adresses, les numéros de téléphone et les sites Web peuvent changer sans préavis.)